



Colmar, le 26 novembre 2019

Monsieur le Président  
Département du Bas-Rhin  
Place du Quartier Blanc  
67964 Strasbourg cedex

Madame la Présidente  
Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à la rencontre du 9 octobre dernier, vous avez souhaité organiser la deuxième rencontre intersyndicale le vendredi 6 décembre 2019 dans le cadre du projet de création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Au regard du préavis de **grève reconductible** déposé par une majorité d'organisations syndicales représentatives contre le projet de réforme des retraites et de la probable poursuite du mouvement, nous vous demandons de bien vouloir reporter la réunion prévue le 6 décembre à une date ultérieure.

S'agissant par ailleurs de la création de la nouvelle Collectivité et du transfert concomitant des services de la DIR-Est et de la DREAL, nous vous demandons d'associer aux réunions intersyndicales les organisations syndicales représentatives de ces services transférés par l'Etat.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance du compte rendu de la réunion du 9 octobre et vous informons que nous contestons la composition du comité de suivi tel qu'envisagé. Selon l'article 7-II de loi relative à la CEA, une négociation au sens de l'article 8 bis de la loi 83-634 doit être menée avec les organisations syndicales représentatives portant sur le regroupement des deux départements. Or au terme de l'article 8bis, sont considérées comme représentatives les organisations syndicales disposant d'au moins un siège dans les organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et qui sont déterminées en fonction de l'objet et du niveau de la négociation.

Dans ces conditions, seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège en Comité Technique du périmètre concerné peuvent participer à ces réunions à l'exclusion de toutes autres. Nous vous demandons par conséquent de **respecter la loi** sur ce point et de tenir compte de la représentativité de chacune des organisations syndicales pour la composition du comité de suivi.

Enfin, nous vous demandons de nous communiquer préalablement à la tenue des réunions à venir un ordre du jour ainsi que les documents préparatoires correspondants. Tel n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour FOdpt68  
le secrétaire général  
*Signé*  
Christophe ODERMATT

Pour FO DIR-Est  
le secrétaire de section  
*Signé*  
Rémy WOLFF

Pour FO DREAL Grand Est  
*Signé*  
Daniel ACKER

Pour FOdpt67  
le secrétaire général  
*Signé*  
Maxime HERTWECK